



Le mot du Directeur

“ Cher(e)s retraité(e)s,
2024 est une année particulière pour les Caisses Sociales de Monaco. Elle est d'abord historique puisqu'elle marque l'entrée en fonction au 1er janvier de la CMRC, une nouvelle caisse de retraite complémentaire 100% monégasque. 2024 est également un anniversaire important : les 80 ans d'existence de la CCSS. Ainsi ce sont 3 piliers de la protection sociale de Monaco qui sont à l'honneur cette année : le Soutien aux familles, l'Assurance maladie et la Retraite.
Bonne lecture.

Bertrand CROVETTO
Directeur des Caisses Sociales de Monaco



ACTUALITÉS

i PRESTATION DE BONIFICATION

Il s'agit d'une allocation versée annuellement par la CMRC, sous la forme d'une prime. Cet avantage vient s'ajouter à la pension de retraite complémentaire déjà versée par l'AGIRC-ARRCO.

- ➡ **Si j'ai déjà fait ma demande :**
Vous avez été nombreux à nous retourner votre demande. Leur traitement est en cours et les premiers paiements interviendront avant la fin de l'année 2024.
- ➡ **Si je souhaite compléter ma demande :**
Les justificatifs à transmettre m'ont été fournis par l'AGIRC-ARRCO au cours de ma vie de retraité.

Pour rappel, les documents à joindre à mon formulaire sont les suivants :

- Un document permettant d'indiquer que j'ai obtenu une retraite de l'AGIRC-ARRCO avant le 1er janvier 2024. (notification de droits, décompte de paiement, attestation fiscale,...)
- Si j'ai été cadre au cours de ma carrière, un justificatif tel qu'un bulletin de salaire, un relevé de points AGIRC,...

J'ai une question ou besoin d'aide ? ☎ Tel : (+377) 93.15.44.82 ✉ Email : bonification@caisses-sociales.mc

CMRC

Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire

24

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2024

La Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire est le gestionnaire de la retraite complémentaire à Monaco pour tous les nouveaux retraités.

VALEURS DE POINTS CAR & CMRC

Revalorisation des points de retraite CAR et CMRC à partir du 1er octobre 2024

Les Comités de la CAR et de la CMRC ont décidé de fixer la valeur du point retraite à :

21,85 € pour le **POINT CAR** (+2.15 %)

1,5485 € pour le **POINT CMRC** (+3.51 %)

i En octobre, comme chaque année, je reçois la notification annuelle d'arrages de ma pension de retraite, mentionnant son nouveau montant soit par courrier, soit par email avec un lien cliquable vers mon Espace personnel Assuré.



i Le saviez-vous ?

Afin de garantir le paiement de ma pension de retraite, il m'est demandé en fonction de ma situation et de mon lieu de résidence, de fournir régulièrement un document attestant de mon existence.

Plus d'informations sur notre site internet caisses-sociales.mc : Retraité CAR-CMRC > Retraite de base CAR > Pension directe > Paiement

FOCUS : REPRISE D'ACTIVITÉ EN RETRAITE ANTICIPÉE

Je suis retraité de moins de 65 ans et je souhaite reprendre une activité :

Je déclare cette activité auprès du Service Retraite pour vérifier que le cumul avec ma pension est autorisé



PLAFOND DE REVENUS COMPATIBLES AVEC LA PERCEPTION D'UNE RETRAITE ANTICIPÉE

Plafond annuel 2024 : 11 681,28 €



ACTIVITÉS INCOMPATIBLES AVEC LA PERCEPTION D'UNE RETRAITE ANTICIPÉE

- Activités de gestion, de direction ou de gérance pour le compte d'une société à objet commercial
- Toute activité professionnelle avec emploi de personnel

Si l'activité envisagée ne respecte pas le plafond de revenus ou entre dans l'une de ces catégories :

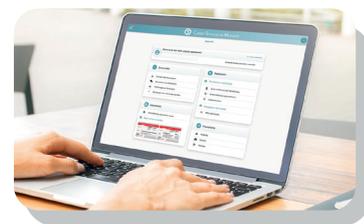
- Le paiement de la pension sera interrompu pour la durée de l'activité, et jusqu'à 65 ans au plus tard.
- Les sommes indûment perçues devront être remboursées.

MES INFORMATIONS PERSONNELLES

Tout changement de situation pourrait modifier mes droits.

Je signale immédiatement toute modification de ma situation :

- **Changement de situation de famille**
(concubinage, CVC ou PACS, mariage, divorce, séparation, ...)
- **Déménagement**
- **Reprise d'une activité**



IMPORTANT : Je pense à valider mon adresse e-mail et je vérifie celle qui est enregistrée sur mon Espace personnel Assuré, afin de recevoir les éléments me concernant par voie dématérialisée.

Protection des données personnelles

En vertu des dispositions de la loi n° 1.165 modifiée, relative à la protection des informations nominatives, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Pour exercer ces droits ou pour en savoir plus sur notre Politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter la rubrique dédiée de notre site internet ou à contacter notre Délégué à la Protection des Données.

Tél. : (+377) 93.15.49.22 - Mail : dpo@caisses-sociales.mc

CONSEILS PRATIQUES



LETTRÉ D'INFORMATION ASSURÉS

Retrouvez l'essentiel des informations utiles relatives à vos démarches concernant :

- Les Prestations médicales CCSS
- Les Allocations Familiales

Sur notre site internet ou en flashant ce QRCode



NOUVEL ESPACE PERSONNEL

JE ME CONNECTE !



SIMPLE & PRATIQUE

Mes démarches en ligne sans me déplacer

caisses-sociales.mc

Disponible sur App Store

Disponible sur Google play

NOUS CONTACTER



SERVICE RETRAITE

Flor-offices

10, rue princesse Florestine

Rez-de-chaussée

Du lundi au vendredi

De 08h30 à 12h00 - Sans RDV



retraite@caisses-sociales.mc



Tél. : (+377) 93.15.49.59



Caisses-Sociales-de-Monaco



caisses-sociales.mc



info-retraite.mc

Je pense à communiquer mon numéro d'immatriculation lors de mes échanges

LES CAISSES SOCIALES DE MONACO S'ENGAGENT



Les Caisses Sociales de Monaco s'engagent avec l'obtention du Label Monaco Welcome en mars 2017 et la signature du Pacte National pour la Transition Énergétique en octobre 2019

